

**Unification du statut des médias à l'indépendance  
et disparition de la presse privée en Algérie**

**Unification of media status at independence  
and the disappearance of the private press in Algeria**

**D. MERDACI Samir\***

**Université Constantine 3-Salah Boubnider (Algérie)**

**sam.merdaci@gmail.com**

**Date de soumission: 09/10/2023 Date d'acceptation: 11/01/2024**

**Date de publication: 30/06/2024**

**Résumé :**

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, différents statuts juridiques de la presse coexistaient. L'objectif de cette étude est de décrire le dépassement par le pouvoir de cette situation héritée de la colonisation.

La démarche méthodologique envisagée est de type historique recomposant les différents cadres de l'intervention de l'État, de la nationalisation des titres coloniaux à l'éradication de la presse communiste.

L'unification du statut de la presse, qui en découle, est le premier pas vers l'émergence d'une presse publique nationale.

**Mots-clés:** histoire des médias, nationalisation, presse privée, presse publique et étatique, unification du statut de la presse.

**Abstract:**

Following Algeria's independence, different legal statuses of the press coexisted. The objective of this study is to describe the overcoming by power of this situation inherited from colonization.

The methodological approach envisaged is of a historical type recomposing the different frameworks of State intervention, from the nationalization of colonial titles to the eradication of the communist press.

The resulting unification of the status of the press is the first step towards the emergence of a national public press.

**Keywords:** history of the media, nationalization, private press, public and state press, unification of the status of the press.

\* Auteur correspondant

## **1- Introduction**

La direction politique et militaire de la guerre anticoloniale, incarnée par le Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA), a-t-elle formulé dans ses différents débats une doctrine de l'information au-delà de la période de l'occupation française de l'Algérie, à l'usage de l'État libre et souverain ? Il peut ainsi être paradoxal d'observer que l'indépendance de l'Algérie n'a pas immédiatement marqué la fin de la presse coloniale, précisément de la « grande presse coloniale » (Montoy, 1982), représentée par les quotidiens « La Dépêche d'Algérie », à Alger, « L'Écho d'Oran » et « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien ». Cette presse solidement enracinée dans le pays depuis des décennies, qui a tenu un rôle fondamental dans le développement de l'idéologie colonialiste tout en étant le fer de lance de la propagande militaire française pendant la guerre anticoloniale (1954-1962), prolongeait, contre toute attente, son exercice, en marge des Accords d'Évian, en vigueur le 19 mars 1962. Le 18 juillet 1962, « Alger républicain », interdit par les autorités coloniales au printemps 1955, reparaisait à Alger, par la seule volonté de ses anciens animateurs, au cœur des tumultes politico-militaires qui grevaient l'installation du nouveau pouvoir issu de la guerre d'indépendance.

Si l'urgente perspective d'une presse nationale publique sous le sceau de l'État a pu transparaître, ici et là, dans des déclarations de responsables du Front de libération nationale (FLN) et du gouvernement au lendemain de l'indépendance, la présence, à la fois puissante et organisée, d'une presse de statut privée pouvait en compromettre l'avènement. Ainsi, des journaux, aux lignes éditoriales diverses, ont continué à figurer sur les étals des kiosques. De la survie de la presse coloniale à celle d'« Alger républicain », proche du Parti communiste algérien (PCA) sans en être l'organe officiel, cette multiplicité d'ancrages juridiques, échappant au contrôle du pouvoir, était en contradiction avec ses aspirations politiques et idéologiques. Cette situation exceptionnelle des premiers mois de l'indépendance, mettant en évidence l'impréparation du pouvoir relativement au domaine de l'information, appelait une radicale reprise en main à travers une procédure d'unification du statut des médias.

Cette étude envisage de décrire le contexte sociopolitique qui a encadré au lendemain de la libération du joug colonial français la mise en chantier d'une presse publique nationale dégagée de l'emprise de capitaux privés, quelles qu'en soient les origines. Une question primordiale est

envisagée : comment l'État algérien en gestation et le parti FLN, son porte-parole dans la société, ont-ils envisagé l'objectif d'une rationalisation de la presse et de l'information plus conformes à leurs chartes politiques et idéologiques?

Du point de vue méthodologique, il convient pour y répondre d'éviter comme y invite Pierre Albert (1980, p. 13) la possible confusion entre trois aspects:

\* l'histoire – précisément, l'histoire politique – telle qu'elle est transmise par la presse ;

\* l'histoire des missions de la presse dans la société (information, propagande, publicité) ;

\* l'histoire singulière de la presse dans sa formation et dans son évolution, autant sur le plan interne que sur le plan externe, dans sa relation aux autorités publiques chargées de sa régulation.

C'est le troisième aspect qui est considéré dans cette étude. Dans l'Algérie, libre et souveraine, depuis le 3 juillet 1962, au terme du referendum d'autodétermination du 1<sup>er</sup> juillet, le devenir de la presse est lié directement à l'ordre politique. Deux étapes distinctives de son parcours dans l'immédiat après-guerre sont signalées et analysées:

- Une première composition de la presse s'impose à la libération, marquant le bilan des médias créés pendant la guerre : ainsi, le journal « El Moudjahid », à l'œuvre sous différentes formules depuis 1955, à Alger puis Tunis, l'agence Algérie presse service (APS) en structuration depuis 1961 et un embryon de radiodiffusion « Sawt El 'Arab », qui donne naissance à la radio nationale, tous rattachés au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). La rapide création, à l'automne 1962, de titres originaux « Ech Chaâb » dans deux éditions en langues française et arabe s'accompagne d'une tolérance envers la presse coloniale et la disparition du quotidien communisant « Alger républicain ».

- Une seconde étape, introduisant une recomposition unitaire et publique de la presse sous la direction du parti, débute le 17 septembre 1963 avec la décision du Bureau politique du FLN de nationaliser la presse française d'origine coloniale et de mettre sous sa tutelle le quotidien « Alger républicain », lors de son premier congrès dans le pays indépendant au mois d'avril 1964.

Ces deux moments de composition et de recomposition du secteur de l'information soutiennent la formation d'une presse nationale publique

unifiée, répondant aux attentes politico-idéologiques de l'État socialiste, qui accompagne l'histoire de la nation algérienne au sortir d'une pénible période coloniale.

## **2 - La première composition de la presse à l'indépendance**

Au lendemain de la signature des Accords d'Évian, entrés en vigueur le 19 mars 1962, la majorité de la population française d'Algérie d'origine européenne et israélite quittait le pays. Très peu d'entreprises coloniales sont restées en activité au lendemain du vote d'autodétermination, du 1<sup>er</sup> juillet 1962, conférant l'indépendance à l'Algérie, malgré les protections que leur garantissaient les conventions entre les deux États dans le cadre des Accords d'Évian, qui disposent qu'« aucune mesure de dépossession ne sera prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée » (1).

Sur les centaines de titres de presse coloniaux (L-P. Montoy en a recensé plus de sept cents pour la seule région de l'Est algérien), neuf titres ont continué à paraître à l'indépendance dont trois quotidiens : « L'Écho d'Oran », « La Dépêche d'Algérie » et son supplément hebdomadaire « La Dépêche d'Algérie Dimanche », « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien » et son édition dominicale « Dimanche Matin ». Des hebdomadaires, fermement enracinés dans leur région comme « Le Réveil de Mascara », « Le Petit Sétifien », « L'Éveil sétifien », « La Tribune agricole » et « Tiaret agricole » ont disparu au cours de l'année 1963 au gré de fluctuations internes, en dehors de l'intervention de l'État algérien.

À l'autre versant de cette presse française de statut privé, « Alger républicain » (1938-1965) représente un parcours exceptionnel d'engagement lucide dans le débat d'idées et les luttes sociales depuis la période coloniale. Contrairement aux journaux coloniaux, le quotidien communiste a pleinement intégré le combat national. Dans le premier numéro de sa reapparition dans le pays indépendant se lit ce titre-manifeste : « Unis comme pendant la guerre de libération nationale, en avant dans l'indépendance pour la construction de la République algérienne, pour la démocratie, la justice et le progrès » (18 juillet 1962). Le journal se veut un partenaire vigilant d'une Algérie à venir.

### **2-1- La « grande presse coloniale »**

Il est difficile de savoir quelles sont les motivations des propriétaires et animateurs des journaux coloniaux continuant à paraître dans le nouveau

contexte politique et idéologique algérien (2). L'orientation foncièrement colonialiste des quotidiens, voire même pour certains d'entre eux raciste, est bien connue. Il peut ainsi paraître surprenant de lire dans leurs colonnes, où étaient stigmatisés « rebelles », « fellaghas » et « hors-la-loi » et affirmé la francité éternelle de l'Algérie, la chronique politique de l'État indépendant et les événements les plus menus de la vie sociale algérienne rapportés dans un souci d'information indiscutable. À la forte pression de l'idéologie de la libération nationale et de la décolonisation, ces titres ont su répondre par leur professionnalisme. Leur tâche se limitait ainsi à l'information en excluant toute sorte de commentaire. C'est le point commun à « La Dépêche d'Algérie », « L'Écho d'Oran » et « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien » dont le discours est empreint d'étrangeté. À titre d'exemple, à Constantine, « La Dépêche », longtemps l'unique journal local avant sa nationalisation, maintenait un regard distant sur ce qu'il est convenu dans les journaux d'appeler l'actualité nationale. Les comptes-rendus de la vie politique nationale apparaissaient sous une têtive intitulée « Algérie », comme s'il s'agissait pour l'ancien quotidien colonial de traiter d'un domaine étranger, d'autant plus qu'il gardait le flux de l'information française (politique, culture, économie, faits divers) et internationale, telle qu'elle se pratiquait pendant l'occupation coloniale.

Cette presse française, ayant survécu à l'indépendance, s'est enfermée dans une sorte d'autarcie, refusant l'ouverture vers la société algérienne, cultivant un curieux sentiment séparatiste. Elle restait l'œuvre de Français bénéficiant des conventions exclusives des Accords d'Évian.

### **2-1-1- « L'Écho d'Oran »**

C'est un des pionniers de la presse coloniale en Algérie, fondé en 1844 par le sous-officier de l'armée française de conquête Sadoux comme feuille d'annonces commerciales. Appelé à la rédaction du journal, en 1846, Adolphe Perrier en devient le propriétaire après des affaires de justice de son fondateur. Le journal, érigé en porte-parole de la grosse colonisation, atteint, vers la fin des années 1950, un tirage de 120 000 exemplaires/jour. Pendant la guerre d'Algérie, il est la propriété de Raoul Perrier, fils de Lucien Perrier, petit-fils en ligne directe d'Adolphe Perrier, qui en a confié, en 1945, la direction à Pierre Laffont, autre petit fils d'Adolphe Perrier, du côté maternel. La famille Perrier possédait aussi, à Alger, « La Dépêche algérienne », journal compromis avec Vichy dont il se fera le zélateur de la

politique de collaboration avec l'Allemagne, qui lui vaudra son interdiction à la libération, en 1945.

Au lendemain du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et de l'insurrection armée sous l'égide du FLN, la région d'Oran, couverte par le journal, n'est pas le théâtre principal du conflit armé. Le couvre-feu n'y est déclaré qu'en 1959. La survenue de la guerre ne modifie pas le fonctionnement de « L'Écho d'Oran », orienté vers le récit d'une Algérie coloniale heureuse. S'il a déprécié dans ses colonnes le combat indépendantistes des Algériens, le journal n'aura pas une attitude critique envers le mouvement fasciste de l'OAS, auteur de tueries jusqu'au jour de l'indépendance (3). Pour marquer ce qui était une connivence, « L'Écho d'Oran » publie Le 6 février 1962 une édition spéciale entièrement conçue par l'OAS, tirée à 20.000 exemplaires (4).

### **2-1-2- « La Dépêche d'Algérie »**

Il s'agit d'un bihebdomadaire, paraissant mardi et mercredi, fondé au début des années 1950, à Alger, et dirigé par Jean Molen. Il atteignait un tirage moyen de 20 000 exemplaires pour chaque numéro. Le journal, assurant une couverture locale de l'Algérois, n'avait aucune influence dans le jeu politique colonial, régenté spécialement par les quotidiens « L'Écho d'Alger », propriété de la famille Duroux qui en a confié la direction politique à Alain de Serigny, « Le Journal d'Alger », dirigé par Louis Cardona et Edmond Brua et financé par Georges Blachette, « le roi de l'alfa », influent homme politique de la colonie, et « La Dépêche Quotidienne », dirigée par Raoul Perrier, héritier des fondateurs du titre « La Dépêche algérienne » (1913) compromis avec l'État français de Vichy du maréchal Pétain et la collaboration nazie, interdit à la libération puis autorisé à reparaître par le Conseil d'État en 1949 sous une nouvelle appellation. Le journal est racheté cette année-là par des chefs de file de la grosse colonisation, le sénateur Henri Borgeaud, maître de La Trappe, l'armateur Laurent Schiaffino et Fernand Chevalier.

Marginal dans les coulisses de l'État colonial, le journal dont le financement reste obscur, attendait son heure. En 1962, « La Dépêche d'Algérie », moins marquée par les années de guerre d'indépendance que « la grande presse coloniale d'Alger » aux tirages fabuleux, a résolu de poursuivre sa parution dans le pays indépendant, la remplaçant au pied-levé, passant de la formule du bihebdomadaire au quotidien dès le 1<sup>er</sup> juillet 1962, en créant son édition du dimanche. « La Dépêche d'Algérie », qui s'était

adapté au nouveau régime politique et à la société algérienne, avait son siège place Maurice Audin en bordure de la rue Didouche Mourad, au centre d'Alger et se prévalait d'une situation confortable.

### **2-1-3- « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien »**

Appelé à devenir le principal journal de l'Est algérien, « La Dépêche de Constantine », dont le premier numéro paraît le 15 novembre 1908, comptait, dès ses débuts, sur le concours du député Pierre Cuttoli, son directeur politique, et André Servier, son rédacteur en chef. Son directeur-fondateur Louis Morel (1865-1944), issu d'une famille de colons de Philippeville (Skikda), adossé au monde des affaires, bénéficiait de considérables appuis. « La Dépêche de Constantine » a absorbé « L'Écho » et « L'Indépendant de Constantine » et d'autres petits titres du département. Elle se déclare comme un journal soucieux de modernité, donnant une part significative dans ses pages à l'information, introduisant les outils de la technologie de la communication du début du XX<sup>e</sup> siècle, le télégraphe, le téléphone et, tout en imitant les grands journaux parisiens, elle recourt à l'abonnement aux dépêches d'agences de presse. Le journal revendique être le défenseur du colonat et pendant la guerre d'indépendance, il aura les mots les plus durs pour les combattants de la libération nationale. Il rachète, au mois de juin 1951, le quotidien « La Dépêche de l'Est », fondé à Bône (Annaba) en 1913, et porte depuis le titre « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien ».

Sous la conduite de Léopold Morel, conseiller général de Philippeville, délégué à l'Assemblée algérienne (1947), député (1958), sénateur de Constantine (1959), qui a succédé à son père en 1944, « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien » choisit de continuer sa publication dans l'Algérie indépendante, en affichant dès les premiers numéros de juillet 1962 son loyalisme envers le nouveau pouvoir.

### **2-2- Le retour d'« Alger républicain »**

L'histoire d'« Alger républicain » commence en 1938 lorsqu'un groupe de Français et d'Indigènes algériens font le projet de lancer un quotidien pour soutenir le Front populaire ; ce journal frontiste existait déjà à Oran, depuis 1937 : il s'appelait « Oran républicain » et s'était inscrit dans la dynamique frontiste sous la direction d'Edmond Auzas, membre du Parti radical socialiste (PRS), et Pierre Tabarot du parti communiste algérien (PCA). Lorsqu'« Alger républicain » sort son premier numéro, le 6 octobre 1938, Pascal Pia en était le principal animateur ; c'est lui qui y

fera venir Albert Camus. Au lendemain des hostilités de la Seconde Guerre mondiale, le journal est interdit au mois d'octobre 1939 : il est aussitôt remplacé par « Le Soir républicain », animé par Camus, qui aura une brève existence (octobre 1939-janvier 1940).

« Alger républicain » est relancé en 1943 par la coopérative propriétaire du titre, qui souscrit aux attentes de la période marquée par la fin de la guerre. En 1947, les communistes, majoritaires dans la coopérative propriétaire du quotidien, négocient avec l'Union française d'information (UFI), agence de presse et organisme financier du Parti communiste français (PCF), qui en renfloue les caisses ; dès lors, ce sont des militants communistes qui ont la charge du journal, sans pour autant qu'il devienne l'organe du PCA. Il garde, cependant, la philosophie première de ses fondateurs d'être un journal de la gauche et assure une parution régulière jusqu'à son interdiction, le 17 septembre 1955, par le préfet d'Alger, agissant dans le cadre du régime de l'état d'urgence institué par la loi coloniale du 3 avril 1955.

Alors même qu'« Oran républicain », son modèle à sa fondation en 1938, cessait volontairement de paraître le 13 juillet 1962, « Alger républicain » menait une course, entre Marseille (où étaient gravés les flans du premier numéro de l'indépendance réalisés par les ouvriers du journal « La Marseillaise », organe régional du PCF dans le sud de la France.) et Alger (où il devait être imprimé). Dans leur ouvrage *La Grande aventure d'Alger républicain* (2010), Boualem Khalfa, Henri Alleg et Abdelhamid Benzine relatent dans quelles conditions risquées, sous le feu de la mitraille des groupes rivaux de la wilaya IV, de la Zone autonome d'Alger (ZAA) et des forces de l'état-major général (EMG), ils sortaient clandestinement, le 18 juillet 1962, le premier numéro du journal, tiré à 80 000 exemplaires sur une page recto-verso. Pour prendre date, simplement, parce qu'ils ne disposaient ni de locaux, ni de financements ni de personnels. Dans *Mémoire algérienne* (2006, pp. 311-358), Alleg revient sur le pari audacieux de reprendre « Alger républicain » dans le plus grand dénuement dans une ville ouverte où il fallait s'ingénier à trouver une autorisation pour l'impression légale du journal.

C'est une vraie équipe de professionnels talentueux que parvient à réunir « Alger républicain » dans les locaux que lui ont attribués les nouvelles autorités, boulevard Amirouche, au cœur d'Alger : Henri Alleg et Boualem Khalfa, les anciens directeurs, Abdelhamid Benzine, Jacques Sallort, Myriam Ben, Nicolas et Henri Zannettacci, William Sportisse, Kateb Yacine, qui a rejoint brièvement l'équipe dès qu'il a appris la



reparation du journal, beaucoup d'anciens et de nouveaux, animés de la même passion du métier d'informer. Si à l'initiative de sa Commission de contrôle et d'orientation (CCO) du FLN, chargée de la presse sous la férule de Salah Louanchi, de nouveaux titres sont lancés – « Le Peuple », le 19 septembre 1962, et « Ech Chaâb », le 11 décembre 1962 – aucun d'entre eux ne rivalisait avec « La Dépêche d'Algérie » et « Alger républicain » (5), historiquement plus anciens et mieux ancrés dans la mémoire des lecteurs. La ligne éditoriale du journal communisant devait-elle changer ? Des mots d'ordre nouveaux sont scandés et repris à longueur de colonnes du quotidien : « Union », « Liberté », « Démocratie », « Participation des masses ». Le contingent de nouveaux lecteurs, venant souvent de la jeunesse des Écoles et du monde ouvrier citadin, s'agrandit à la mesure d'une autre Algérie, d'une autre société à bâtir dont le quotidien veut témoigner des luttes et des avancées. Mais comme hier, sous la colonisation, le chemin du quotidien est pavé d'infortunes. Et ceux que dressent devant sa marche, des clientèles du pouvoir, ne sont pas les moindres :

[...] il faut bien constater que les mêmes qui proclament qu'il n'y a qu'"un seul héros, le peuple" et qui parlent volontiers en son nom, ne songent ni à l'interroger ni à l'entendre et que d'autres, qui s'affirment partisans de la liberté de la presse, sont tout prêts à mettre le bâillon à ceux des patriotes qui expriment une opinion différente de la leur (Khalifa, Alleg, Benzine, 2010, p. 237).

Plus que jamais, comme dans une bannière d'autrefois, « Alger républicain » est le journal « qui dit la vérité, rien que la vérité ». Le décor est planté pour d'inaltérables combats requérant des militants aguerris et, surtout, désintéressés ; ils viennent tous du PCA, dans une sorte d'osmose entre le parti et le journal qui fait vivre ses idées et ses espoirs. Mais, tous excluent un lien organique entre « Alger républicain » et le PCA, fidèle aux objectifs de ses fondateurs frontistes de 1938, rassemblant même un membre des Ouléma – Abbas Turki – et une phalange de maîtres humanistes et universalistes de l'Association des Instituteurs indigènes d'Algérie, à l'instar de Tahar Makaci, à Relizane, Mohamed Lechani, à Constantine, rejoints en 1947 dans leur coopérative par des communistes. En 1962, dans le pays libéré du colonialisme, l'équipe d'« Alger républicain » rallie, dans un grand élan de sincérité, les tâches révolutionnaires du pouvoir. Un seul aspect semble ne pas avoir été délibéré lors de la reparation du quotidien, le 18 juillet 1962. Il s'agit du statut juridique d'une entreprise de presse qui n'a conservé, à l'indépendance,

aucun lien avec la coopérative fondatrice de 1938 et encore moins avec son nouvel actionnaire communiste, l'UFI. Si les titres coloniaux ont bénéficié d'une tolérance de l'Exécutif provisoire de Rocher Noir (Boumerdès), pour continuer à paraître dès le 3 juillet 1962, tolérance que ne dénonce pas le FLN, le retour dans les kiosques d'« Alger républicain » est un coup de force de ses anciens dirigeants.

### **3- Une recomposition unitaire de la presse : vers la souveraineté médiatique**

L'éradication de la presse privée d'origine coloniale et communiste se fera en deux temps. La liquidation de la presse du gros colonat, qui était un contre-sens et une aberration dans le pays du « million et demi de martyrs » s'imposait en premier lieu ; ce fut, ensuite, la très complexe opération d'accaparement du quotidien « Alger républicain » par le FLN, qui signait sa disparition.

#### **3-1- La nationalisation de la presse coloniale**

Depuis les décrets de mars 1963, sous la présidence d'Ahmed Ben Bella, notamment des effets juridiques de leurs dispositions sur la nationalisation et l'autogestion des biens vacants ou occupés et en activité appartenant aux Français et aux Européens, l'existence de journaux coloniaux échappant au contrôle direct du FLN et du gouvernement constituait ouvertement une hérésie. Chez les militants, certains parlaient d'un héritage de la colonisation qu'il fallait impérativement liquider. Une réunion du Bureau politique du FLN, le 15 septembre 1963, coïncidant avec l'élection d'Ahmed Ben Bella à la présidence de la République et de la constitution de son gouvernement, a décidé la nationalisation des journaux coloniaux, au nom de fondements idéologiques de l'État socialiste, dont le plus important était l'urgente suppression de la presse privée, un obstacle à la presse publique nationale émergente. Le 17 septembre 1963, Hadj Alla, membre du Bureau politique du FLN, inspecteur général du parti, rendait publique la nationalisation des titres de la « grande presse coloniale » : « La Dépêche d'Algérie », à Alger, « L'Écho d'Oran, à l'Ouest, et « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien », à l'Est. Dans une déclaration radiodiffusée, Hadj Alla, expliquait les motivations de cette action radicale :

Cette mesure tant attendue atteste de notre volonté de liquider de notre pays tous les symboles d'une présence coloniale douloureuse. C'est une suite logique de notre attitude à l'égard des Borgeaud et consorts. Il n'est pas possible, ni compatible avec la souveraineté algérienne, de tolérer

à côté de notre presse nationale naissante, la présence d'organes de presse dont l'attitude actuelle ne saurait parvenir à effacer le souvenir de son action néfaste durant l'ère coloniale et surtout pendant la guerre de libération. Cette mesure est conforme aux principes fondamentaux de notre Constitution (Pautard, 1963).

Cependant, cette nationalisation de la presse française coloniale a été tardive et apaisée comparativement à des situations semblables dans les pays d'Europe après la Seconde mondiale. Le cas français est le plus typique. Sous l'occupation nazie (1940-1944), des dizaines de journaux collaborent avec l'ennemi allemand, se dressant contre les intérêts de leur pays. L'historien anglais David Wingeate Pike a établi rigoureusement le parcours collaborationniste de titres de la presse parisienne (2017), notamment « La Gerbe », « Au Pilon », « Je suis partout ». À la libération, en 1944, la presque-totalité de ces journaux, leur encadrement et leurs journalistes ont été sanctionnés et leurs biens nationalisés. À Alger, l'interdiction, en 1945, de « La Dépêche algérienne » de Raoul Perrier et la confiscation du matériel d'impression du journal, est suffisamment documentée. Mais, Perrier a échappé aux tribunaux de la presse collaborationniste institués en France. L'historien français des médias Christian Delporte (1995) évoque une « épuration des journalistes », indiquant : « À la Libération, les journalistes qui avaient poursuivi leur activité dans la presse en dépit de l'occupation allemande, eurent à rendre des comptes à double titre comme citoyens et comme membres d'une profession » (Delporte, 2010, p. 293).

Rien de tel en Algérie pour une presse coloniale dont les propriétaires et les journalistes ont âprement combattu le FLN-ALN et l'idée d'indépendance, tout en soutenant l'effort de guerre français. Il en est ainsi des quotidiens d'Alger, d'Oran et de Constantine qui ont continué leur exercice au-delà de l'indépendance. Si la nationalisation de ces titres a été une sanction, elle a été sans effets judiciaires comme en France où des condamnations à mort ont été prononcées par des tribunaux d'exception. L'hypothèse la plus plausible est que les pouvoirs algériens ont été bloqués par des dispositions des Accords d'Évian relatives aux Français et Algériens au passé coupable enrégimentés dans les appareils de la colonisation. Dans le paragraphe II de ces Accords traitant « Des droits et libertés des personnes et de leur garantie », il est énoncé dans ses « dispositions communes » :

Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison :

- D'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le scrutin d'autodétermination ;
- d'actes commis à l'occasion des ces mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu
- aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir (JORF, 20 mars 1962).

Ces attendus léonins imposés par la France, comme d'autres réservées aux garanties sur les activités et les biens des personnes, ont freiné en Algérie, contrairement à ce qui a été adopté en France à la libération, tout acte coercitif contre la presse coloniale. Même s'ils ne sont pas dans leurs différentes formulations d'une grande clarté, les Accords d'Évian ont encouragé la contestation par les propriétaires des journaux français de leur nationalisation par l'État algérien. Elle fut particulièrement commentée en France où Léopold Morel (Constantine), Pierre Laffont (Oran) auxquels se joint Laurent Schiaffino (Alger), ont été députés ou sénateurs dans les dernières institutions législatives précédant l'indépendance de l'Algérie. Ils jouissaient de solides appuis, notamment au Sénat, qui allait débattre dans sa séance du 19 novembre 1963 de la nationalisation de leurs journaux. Le sénateur Georges Portmann, rapporteur du budget des affaires algériennes, interpellait le ministre chargé de l'information Georges Gorse :

Quoi qu'il en soit, le problème se pose de cette façon : les Français sont partis de cette terre qu'ils ont fécondée parce que leur sécurité n'y est plus assurée. Et c'est au moment où nous nous trouvons en présence de cette situation que l'on nous propose de donner à M. Ben Bella la même somme, cent milliards d'anciens francs, que l'année dernière. Mais que vont penser les journalistes français qui ont été expulsés il y a quelques semaines ? (JORF, 20 novembre 1963).

Le reproche que faisait les sénateurs français, requis par Léopold Morel, leur ancien collègue et prédécesseur, était l'absence de compensation aux nationalisations de journaux français, autant par le gouvernement algérien que par le gouvernement français. Le sénateur informait ainsi ses pairs:

Recevant [...] les directeurs de deux de ces journaux – M. Laffont pour l'Echo d'Oran et M. Morel pour la Dépêche de Constantine – l'un et l'autre, au surplus, mandatés par notre ancien collègue M. Schiaffino, vous leur disiez, monsieur le ministre, que pour les dommages immobiliers « on verrait » et que pour les dommages mobiliers ils seraient indemnisés. [...] Je suis mandaté pour vous demander s'il s'agit de la promesse du seul

ministre de l'information ou si, au contraire, cette déclaration représente la conception du Gouvernement tout entier (JORF, 20 novembre 1963).

En vérité, les Accords d'Évian ne prévoyaient pas ce type de situation spécifique à la presse. François Borella, à l'époque professeur à l'université d'Alger, ne manquait pas de rappeler qu'ils n'ont pas été ratifiés par le gouvernement algérien et n'ont pas de portée universelle pour lui être opposés (Borella, 1966, p. 555). Par ailleurs, aucun des protocoles de coopération entre les gouvernements français et algériens n'a envisagé, selon le doyen David Ruzié, le cas de la presse française d'Algérie. L'universitaire français pouvait trouver une justification aux entorses signalées aux Accords d'Évian :

Ce que la France a, à plusieurs reprises, considéré comme des violations des accords d'Évian a constitué en effet, mises à part certaines mesures qui n'étaient que des séquelles de la lutte menée par le FLN contre la France durant plus de sept ans, un ensemble de mesures de nature à jeter les bases d'une organisation progressivement socialiste de l'économie algérienne (1963, p. 910).

Le juriste ajoutait en note infrapaginale une interprétation judicieuse renvoyant les nationalisations aux heurts de l'histoire : « Telles les mesures spectaculaires de nationalisation prises à rencontre de certains gros colons français (M. Borgeaud par exemple) qui n'avaient jamais caché leur hostilité à la cause de la révolution algérienne ou bien à l'égard de journaux français qui avaient toujours combattu l'idée de l'accession de l'Algérie à l'indépendance ».

Face aux demandes pressantes formulées par Léopold Morel, Pierre Laffont et Laurent Schiaffino, le gouvernement d'Ahmed Ben Bella ne concédait aucune indemnisation, s'en tenant à son seul communiqué du 17 septembre 1963, insistant sur l'illégitimité d'une presse au passé colonial terni.

### **3-2- L'embarrassant cas d'« Alger républicain »**

Pour les responsables du FLN et du gouvernement, le traitement du cas d'« Alger républicain » était embarrassant. Le journal, quasi-mythique, a traversé depuis 1938, l'histoire de l'Algérie coloniale et, a marqué les premiers mois de l'indépendance, participant à l'édification de l'Algérie sociale inscrite dans le texte fondateur du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Supputait-on toujours dans les cercles du pouvoir et des visiteurs de la Villa Joly, siège de la présidence de la République, un lien avec le PCA, qui retardait

l'installation dans le pays du parti unique ? Le 29 novembre 1962, l'encadrement du PCA en avait acté l'autodissolution pour éviter un bras de fer avec le pouvoir et avaient recommandé à leurs militants de rejoindre à titre individuel, comme pendant la Guerre anticoloniale, les rangs du FLN. Les animateurs d'« Alger républicain », qui avaient, dès leur premier numéro exprimé l'intention de rejoindre le front des luttes révolutionnaire, priorité du nouvel État, pouvaient s'inquiéter des échos qui leurs parvenaient insistant sur un transfert au bénéfice du Bureau politique du FLN de leur journal. Le fait est révélé au 1<sup>er</sup> Congrès du FLN, le 16 avril 1964, lorsque Ahmed Ben Bella avait déclaré sous un déluge d'applaudissements : « “Alger républicain” est un organe du FLN » (Alleg, 2006, p. 379).

Les motivations de cette intégration du quotidien communistes au patrimoine du parti unique sont politiques : il fallait en finir avec une tribune de presse populaire dont l'audience montait en cadence dans le pays ; mais pas seulement. À Alger, les chiffres cumulés de tirage et de vente des quotidiens privés « La Dépêche d'Algérie » et « Alger républicain » s'élevaient à 160000 exemplaires/jour dépassaient ceux de la presse nationale représentée par « Le Peuple », en langue française et sa version arabe « Ech Chaâb », cumulés à 60000 exemplaires/jour (Ihaddaden, 2012, pp. 21-22). William Sportisse, militant du PCA et secrétaire général de la rédaction du quotidien communiste depuis sa reparution dans le pays indépendant, a pu fournir des chiffres comparatifs précis entre « Alger républicain » et « Le Peuple » à la veille de leur fusion ordonnée par le Bureau politique du FLN : « La diffusion du journal était beaucoup plus importante qu'avant la guerre de libération : c'était le journal le plus diffusé devant l'organe du FLN, qui tirait 15000 ou 20000 exemplaires. “Alger républicain” atteignait 70000 exemplaires à travers le pays, alors que l'analphabétisme était encore très important » (Sportisse, 2013, p. 254).

Les chiffres de Sportisse concernent la période qui a suivi la fin des journaux coloniaux. Dans les faits, « Alger républicain », plus ouvert à la société, prodiguant un langage de vérité et de combat, surclassait « Le Peuple » et disposait d'une meilleure assise dans le lectorat algérien. Autant d'arguments politiques qu'économiques. Comme avant eux les dirigeants du PCA, les responsables du quotidien communiste décident de faire le dos rond pour lui éviter une interdiction brutale par le pouvoir. Il leur fallait rejoindre la table des négociations. Les experts du FLN, qui en 1964 et 1965 exerçaient l'exclusive tutelle de la presse en Algérie, avaient proposé la

fusion d'« Alger républicain » avec « Le Peuple » afin de créer un nouveau quotidien « El Moudjahid ». La fusion, prévue le 5 juillet 1965, sera effective, le 22 juin 1965, trois jours après le coup d'État de Boumediene, sans l'équipe d'« Alger républicain ». C'est la troisième cessation d'activité imposée au quotidien depuis sa création en 1938 (6).

### **3-3- Une nationalisation sans héritages**

Peut-on supputer à propos de la nationalisation de la presse française d'origine coloniale ou de l'appropriation d'« Alger républicain » par le FLN une succession sans héritage aux plans intellectuels et matériels ? Que ce soient les anciens journaux coloniaux ou « Alger républicain », il s'agit d'entreprises transcrivant la substantielle histoire du métier de l'information en Algérie, projetée dans les soubassements d'une colonisation qui ne fut jamais un parcours tranquille pour le peuple colonisé soumis aux continuelles exactions civiles et militaires. Qu'en est-il resté, en 1963, au moment de la recomposition d'une presse nationale publique ? Si les Algériens ont assimilé assez tôt, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les nouveaux médias présents dans la cité coloniale, ils n'y accèdent pas. La photographie, le cinématographe, la peinture de chevalet, la sculpture demeureront élitistes, alors que le disque, la radiodiffusion et, plus tard, la télévision, faisant connaître des artistes indigènes, s'accordent à une adhésion populaire. Si le théâtre en arabe dialectal entre dans les mœurs dès la seconde décennie du XX<sup>e</sup> siècle, comme le rapporte dans ses « Mémoires » Mahieddine Bachtarzi (1968-1986), la littérature – écrite en français ou en arabe – ne prendra sa juste place dans la société indigène qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le journal imprimé était connu et sa pratique de lecture commune avérée dans les cafés maures des cités, ainsi que s'en rappelle Malek Bennabi, se remémorant ses années d'études à la Médersa de Constantine, témoignant de mœurs inaccoutumées au début des années 1920 :

Des échos parvenaient au café Benyamina, animant et allumant des discussions passionnées. On parlait de la Chine dans « La Dépêche de Constantine ». On ne savait pas au juste de quoi il s'agissait, sinon que ces remous passionnaient aussi les gens d'en face : les colons [...] Le péril jaune était de nouveau à l'ordre du jour (Bennabi, 2006, p. 93).

Le phénomène de la presse s'amplifiait et s'enracinait dans la société indigène, dans sa diversité. Mais la presse, malgré un riche parcours dans le

pays colonisé, n'a pas franchi en tant qu'industrie le seuil de l'indépendance. S'il a existé de dizaines de titres de presse indigène, paraissant en arabe et en français, dans tous les formats en usage à l'époque coloniale, ainsi à Constantine, « En Nadjah » a été au moment de sa cessation d'activité en 1961, un quotidien, il n'en est rien resté à la libération du pays. Ali Merad (1964), Christiane Souriau-Hoebrechts (1969), Claude Collot (1969), Zahir Ihaddaden (1983), Philippe Zessin (2011) ont répertorié dans leurs travaux des dizaines de titres de la presse indigène qui fut généralement plus orientée vers le débat politique que vers l'information, spécialement dans ses dimensions sociales, économiques et culturelles. Il n'y a pas eu, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la veille de l'indépendance, une structuration des métiers de la presse indigène qui l'aurait durablement projetée dans l'horizon du pays libéré du colonialisme.

Quel bilan établir des retombées intellectuelles et matérielles de la presse quotidienne en Algérie ? Au mois de septembre 1963, les titres de la presse coloniale qui ont survécu ont été fermés sur eux-mêmes, rétifs à toute ouverture vers la société algérienne. À l'exception du quotidien « Alger républicain », qui a formé de rares journalistes pendant la période coloniale qui renoueront avec le métier à l'indépendance, combien de noms de journalistes l'historien de la presse pourrait recenser au début des années 1960 ? Abdelkader Safir, qui a fait partie de la rédaction de « La Dépêche Quotidienne », propriété de Henri Borgeaud et Laurent Schiaffino, s'associera au côté de Mohamed Boudia et Djamel Bendimered au projet du quotidien local de la capitale « Alger ce soir », Ahmed Benslama, chroniqueur sportif de la « Dépêche de Constantine et de l'Est algérien » deviendra la cheville ouvrière du quotidien « An Nasr », qui le remplace, et le nom de Mahmoud Benkritly, qui a fait ses armes dans « Oran républicain » puis « Alger républicain » aux côtés de Pascal Pia et Albert Camus était considéré comme un des grands témoins du journalisme algérien (Bouzar-Kasbadji, 1988, pp. 181-185). Au mieux, il y aurait eu, en 1962, entre journalistes et techniciens, une dizaine de rescapés de la période coloniale, peu nombreux pour relancer le journalisme dans le vaste pays.

Lorsque le Bureau politique du FLN annonçait, le 17 septembre 1963, la nationalisation de « La Dépêche d'Algérie », de « L'Écho d'Oran » et de « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien », et plus tard, le transfert au parti d'« Alger républicain », au mois d'avril 1964, lors du 1<sup>er</sup> Congrès du FLN, il y a une rupture totale avec des conceptions de l'information qui



vont disparaître, qui ne seront pas transmises, qui ne constitueront pas de sûrs héritages pour la corporation de la presse algérienne en gestation.

Dans les faits observables, la décision politique de forger une presse publique nationale n'a pas été judicieusement menée. Le pouvoir algérien a autorisé à Alger, Oran et Constantine la parution de journaux coloniaux français sans leur imposer de cahier de charges, entre autres l'introduction et la qualification d'Algériens aux différents métiers de la presse (journalisme, impression, diffusion, publicité). Lorsque « La Dépêche d'Algérie », « L'Écho d'Oran » et « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien » seront fermés par ordre des autorités algériennes dans la soirée du 17 septembre 1963, ils n'auront transmis aucun savoir et compétence technique aux Algériens. À titre d'exemple, à Constantine, « An Nasr », succédant à « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien », abrité dans ses locaux et utilisant ses équipements, est entré dans la presse sans une culture adéquate de ses métiers, souvent voué à l'improvisation dans une aventure intellectuelle sans repères.

S'il est difficile de mettre « Alger républicain » dans le même registre que la presse coloniale, il faut bien indiquer que le journal a surtout coopté des militants communistes qui ont été sûrement introduits par les anciens aux métiers de la presse, de la rédaction aux ateliers d'impression. Philippe Zessin (2011, p. 45) notait à ce propos:

Sur le terrain, dans la pratique quotidienne, on constate une véritable association entre Européens et musulmans. Ces derniers faisaient souvent leur apprentissage avec un Européen expérimenté qui l'initiait au travail, ce qui créait dans de nombreux cas des connivences personnelles.

Cette tradition, assez répandue pendant la période coloniale, s'est maintenue lors de la reparation du quotidien au mois de juillet 1962, puis après la libéralisation de la presse après l'adoption de la Constitution du 23 février 1989. À défaut de transmission intellectuelle de savoirs et de compétences des métiers de la presse, les quotidiens de la grande presse coloniale cèderont leurs bureaux et leurs équipements. À Alger, « L'Écho d'Alger », engagé depuis le 13 mai 1958 auprès des ultras de l'Algérie française est interdit de parution par un décret gouvernemental du 24 mai 1961 en raison de la participation de son directeur Alain de Serigny aux « Barricades » et au putsch des généraux de l'armée française opposés au général de Gaulle ; il avait cessé de paraître depuis le 23 avril 1961. Son siège et son imprimerie seront affectés au quotidien « Le Peuple ». « Le

Journal d'Alger » a arrêté définitivement sa parution le 1<sup>er</sup> juillet 1962, jour du référendum d'autodétermination du peuple algérien. Il était imprimé, tout comme « Alger républicain », sur les rotatives de la SNEP (Giron, 2020), récupérées après l'interdiction de « La Dépêche algérienne » de Raoul Perrier. « La Dépêche Quotidienne » sort son dernier numéro le 4 juillet 1962 annonçant l'indépendance de l'Algérie. Le patrimoine (bureaux, rotatives, équipements divers d'impression) de ces journaux coloniaux disparus a été accordé au FLN ; il a permis le lancement de nouveaux titres, à Alger, ainsi « Alger ce soir ».

Dans les régions, la situation est bien différente. « Oran républicain », publication de la gauche, s'est sabordé le 1<sup>er</sup> juillet 1962, rompant avec le nouveau pays à venir, sans rien transmettre. C'est aussi le cas d'« Oran matin », quotidien farouchement colonialiste de l'Ouest algérien. « L'Écho d'Oran », nationalisé, ne sera pas remplacé et la destination de son patrimoine n'est pas connue. Dans cette ville, le quotidien en langue française « La République », contrairement à une vulgate largement répandue n'a pas pris la suite du journal de Pierre Laffont, qui continuait à paraître jusqu'au 17 septembre 1963. Bénéficiant dès son lancement de l'expérience de journalistes et techniciens français, « La République », créée le 29 mars 1963, n'incarnait pas à ses débuts l'idéal d'une presse algérienne stricto sensu : le 20 décembre 1964, dans un bilan d'étape, la Commission de contrôle et d'organisation de la presse (CCO) du FLN, sous la direction de Salah Louanchi, relève que « 'La République' a besoin d'être algérianisée et politisée » (Louanchi, 1999, p. 194). À Constantine, Léopold Morel, s'est engagé avec pugnacité dans un combat incertain pour préserver la propriété de « La Dépêche de Constantine et de l'Est algérien ». Il aura eu la satisfaction de n'avoir pas aidé à la formation du successeur de son journal « An Nasr », qui s'adjugera son immeuble et ses rotatives dans une périlleuse aventure d'enfantement de la presse dans cette région si démunie du pays.

### **- Conclusion**

Dans la déclaration du Bureau politique du FLN, lue par Hadj Alla, la loyauté des journaux français d'Algérie, qui venaient d'être nationalisés est implicitement attestée (Ahcène-Djaballah, 2014, p. 112). Ils auront accompli avec professionnalisme leur marche dans les premiers mois de l'Algérie indépendante, dans une évidente neutralité. Zahir Ihaddaden indique relativement à leur « attitude » : « [...] elle apportait un soutien

insoupçonné au pouvoir. Et cette attitude permettait à cette presse d'avoir une diffusion remarquable et de conquérir davantage de lecteurs parmi les Algériens » (Ihaddaden, 2012, p. 21). C'est aussi cette ligne éthique que défend « Alger républicain » refusant de prendre position pour l'une ou l'autre partie en conflit lors de la crise de l'été 1962 ; mieux, le quotidien communisant s'inscrivait dans une charte politico-idéologique qui a été celle du mouvement nationaliste dans sa guerre anticoloniale et dans ses objectifs d'avenir : « La publication du programme de Tripoli permet aussi à « Alger républicain » de fixer ' 'encore plus clairement' sa propre ligne'. Comme par le passé, il veut demeurer le journal du rassemblement de toutes les forces populaires » (Khalifa, Alleg, Benzine, 2010, p. 231).

Cependant, cette presse de statut privé échappait aux attentes de l'État. L'unification du régime juridique de la presse, l'abandon du statut de presse privée, l'incorporation de l'ensemble des médias dans les horizons politico-idéologiques, avancées par les Décrets de mars 1963 et la Charte d'Alger en 1964, témoignant d'une option irréversible du socialisme, était une préoccupation du pouvoir. Mais, comme pour la pluralité des partis recusée, la fin d'une presse privée non désirée, perçue comme un héritage de la période coloniale, était une condition requise pour mettre sur les rails une presse publique unifiée sous le sceau du parti unique. Trois perspectives d'approfondissement de la recherche sont notées au terme de cette étude :

\* *Mutation sociologique et juridique.* La situation de la presse publique unifiée dite du parti ne manquait pas d'évoluer. Dans son édition du 24 novembre 1967, le Journal Officiel de la République algérienne (JORA) publiait les ordonnances, signées par Houari Boumediene, président du Conseil de la révolution et du gouvernement, créant les sociétés nationales « Ech Chaâb », en langue arabe, « El Moudjahid » (Alger), « La République » (Oran), « An Nasr » (Constantine), en langue française, sortant de l'orbe du FLN, placées désormais sous la responsabilité du ministère de l'Information.

\* *Spécificité de la presse.* L'objectif de la presse unifiée, de statut public et étatique, passant du parti unique au gouvernement, ne devait pas changer : porter la voix du pouvoir, ses messages politiques et idéologiques, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, souvent sans aucune rationalité financière, car, en dehors du quotidien de diffusion nationale « El Moudjahid », paraissant en langue française, les titres à vocation publique,

nationale et étatique, à Oran (« La République-El Djoumhouria ») et à Constantine (« An Nasr »), restaient déficitaires pendant plusieurs années.

\* *Modèle économique.* Ces titres devenaient clairement des opérateurs économiques sans que la spécificité de leur métier d'informer ne soit prise en considération. Le modèle économique qui en a découlé, le statut des organes de presse et du journaliste qu'il a suscité, ont marqué une époque. De septembre 1963 à la Loi sur l'information du 3 avril 1990, pendant une période de vingt-sept années, la presse du gouvernement et du parti a été la règle dans le paysage médiatique algérien. Après les événements d'Octobre 1988, la Constitution du 23 février 1989, démocratisant l'expression politique et médiatique, bouleversait l'ordre jusqu'alors intangible de cette presse unique ancrée dans les desiderata du pouvoir, fondant de nouvelles organisations juridiques et économiques de la presse.

### **- Liste bibliographique**

- MONTROY, L-P. (1982). *La Presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse, Aix, Université de Provence.
- ALBERT, P. (1980). *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*. Lille: Atelier de reproduction des thèses (2 volumes).
- KHALFA, B., ALLEG, H., BENZINE, A. (2010). *La Grande aventure d'Alger républicain*. Alger, Algérie : El Ijtihad (1<sup>ère</sup> éd., Paris, 1987).
- Décrets de mars 1963.
- ALLEG, H. (2006). *Mémoire algérienne*. Alger, Algérie : Casbah Éditions.
- PAUTARD, A. (1963, 18 septembre). « La “nationalisations” des quotidiens français d'Algérie favorisera le contrôle du parti unique sur l'ensemble de l'information », « Le Monde » (Paris).
- PIKE, D. W. (2017). « La transition de la presse parisienne entre juin et novembre 1940 : dissolution, fuite, exil, retour ». *Guerres mondiales et conflits contemporains*, (4)268, pp117-134.
- DELPORTE, Ch. (1995). La justice professionnelle en 1945 : le journaliste face à la commission d'épuration ». *Le temps des médias*, (2)15, pp239-296.

- DELPORTE, Ch. (2010). « L'épuration des journalistes: polémiques, mythes, réalités ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°39-40, pp28-31.
- Accords d'Évian, 18 mars 1962. JORF 20 mars 1962.
- Débats au Sénat sur le budget de l'Algérie. JORF, 20 novembre 1963.
- BORELLA, F. (1966). « Le droit public économique en Algérie ». *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, (3), 1966, pp499-564.
- RUZIÉ, D. (1963). « La coopération franco-algérienne ». *Annuaire français de droit international*, (9), pp906-933.
- IHADDADEN, Z. (2012). *L'Information en Algérie, de 1965 à 1982*. Alger, Algérie: OPU.
- SPORTISSE, W. (2013). *Le Camp des Oliviers*. Alger, Algérie: El Ijtihad.
- BENNABI, M. (2006). *Mémoire d'un témoin du siècle (1905-1973)*. Alger, Algérie: Samar.
- MERAD, A. (1964). « La formation de la presse musulmane en Algérie (1919-1939) ». *IBLA [Tunis]*, n° 105, pp9-29.
- SOURIAU-HOEBRETCHS, Ch. (1969). *La Presse maghrébine. Lybie, Tunisie, Maroc, Algérie*. Paris, France : Éditions du CNRS.
- COLLOT, Cl. (1969). « Le régime juridique de la presse musulmane en Algérie (1881-1962) ». *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, (6)2, pp343-405.
- IHADDADEN, Z. (1983). *Histoire de la presse indigène en Algérie. Des origines à 1930*. Alger, Algérie: ENAL.
- ZESSIN, Ph. (2011). « Presse et journalistes "indigènes" en Algérie coloniale (années 1890-années 1950) ». *Le Mouvement Social*, (3)236, pp35-46.
- BENKRITLY, M. (1988). « Lettre à l'auteur ». Dans Nadya BOUZAR KASBADJI, *L'Émergence artistique au XXe siècle. Contribution de la musique et du théâtre algérois à la renaissance culturelle et à la prise de conscience nationale*. Alger, Algérie: OPU-ENAL, 1988, pp181-185.

- GIRON, B. (2020). « La SNEP: une entreprise publique de l'imprimerie (1944-1992), *Cahiers d'histoire. Revue critique d'histoire*, n°147, pp97-112.
- LOUANCHI, A-M. (1999), *Salah Louanchi. Parcours d'un militant algérien*. Alger, Algérie: Dahleb.
- AHCÈNE-DJABALLAH, B. (2014). *Économie de la presse et des médias*. Alger, Algérie: OPU.
- Statuts de la presse publique. JORA, 24 novembre 1967.
- Loi sur l'information du 3 avril 1990.
- Constitution du 23 février 1989.
- LAFFONT, P. (1981). *L'Algérie des français*, Paris, France : Trésor du Patrimoine.

**- Annexes**

**Notes**

(1) Cf. le paragraphe relatif aux « droits et libertés des personnes et de leurs garanties » des Accords d'Évian conclus entre les négociateurs français et algériens. Relativement à la presse, aucun texte de l'État algérien ne spécifie les conditions de transfert des biens français et de leur dédommagement.

(2) Anne-Marie Louanchi (1999, p.132) propose une explication à propos des journaux coloniaux: « La continuation de la parution de *La Dépêche d'Algérie* montre que certains milieux d'affaires européens voyaient des possibilités de profit dans l'Algérie indépendante, alors qu'ils avaient toujours été du côté de la répression auparavant ». Dans le secteur économique, Henri Borgeaud était resté dans son domaine de La Trappe dont les activités fructueuses ont été soutenues jusqu'à sa nationalisation survenue début mars 1963.

(3) Le 5 juillet 1962, au moment où la France officielle quittait l'Algérie au terme de 132 années de présence coloniale, il y a un massacre de civils français et algériens. Les écrits sur cet événement sont français à l'exception de la communication de Fouad Soufi, côté algérien, reprise sur le site Histoire coloniale.net, qui en propose une étude chiffrée.

(4) Cf. Pierre Laffont, *L'Algérie des français*, Paris, Trésor du Patrimoine, 1981.

(5) Cf. sur cet aspect, le témoignage d'Anne-Marie Louanchi (1999, p. 141) ; elle écrit à propos du lancement du quotidien du FLN *Ech Chaâb* : « La concurrence avec *Alger républicain* et *La Dépêche* qui avaient des équipes rodées compliquait la situation ».

(6) *Alger républicain* réapparaît, pour la troisième fois en 1990, après les événements d'Octobre 1988 et l'adoption de nouvelles dispositions de la Constitution de 1989 sur la liberté d'expression formalisée dans la Loi de l'information du 3 avril 1990 dite « Loi Hamrouche ». Abdelhamid Benzine en avait repris le flambeau, mais le journal disparaîtra assez vite. Une édition hebdomadaire en a été proposée, mais de manière irrégulière, après 2003, sous la direction d'Ibnou Zahir Bessa.